

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

## Arrêté du 19 janvier 2012 portant inscription à un tableau d'avancement

NOR : IOCC1201047A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995, modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005, modifié, portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR n° 950 du 5 décembre 2011 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 6 décembre 2011 ;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2012 :

- 1 M. DIMPRE (Olivier).
- 2 Mme BOUCHET (Valérie).
- 3 Mme MAUREILLE (Valérie).
- 4 M. CONROUX (Philippe).
- 5 M. FERRAND (Frédéric).
- 6 M. LEBLED (Olivier).
- 7 M. PAYRARD (David).
- 8 M. LABORIE (Gilles).
- 9 Mme VIALATTE (Carine).
- 10 Mme JULIEN (Véronique), épouse DENEUX.
- 11 M. FLIPO (Frédéric).
- 12 M. TORTA (Eric).
- 13 M. NAHON (Jean-Philippe).
- 14 M. DAGOT (Christophe).
- 15 M. CLUZEAU (Eric).
- 16 Mme PHILIPPS (Laetitia), épouse PHILIPPON.
- 17 M. DELABY (Damien).
- 18 Mme LEGER (Valérie), épouse GUIGNABEL.
- 19 M. LAFON (Vincent).
- 20 Mme GENET (Sophie), épouse EYROLLES.
- 21 M. LAUTARD (Sébastien).
- 22 Mme PRIMEVERT (Johanna).
- 23 Mme HEZARD (Emmanuelle).
- 24 M. BAST (Emmanuel).

- 25 M. LAPEYRE (Stéphane).  
26 M. GRISSETI (Bernard).  
27 M. LAISSY (Frédéric).  
28 M. BOURDIER (Frédéric).  
29 M. DELATTRE (Pascal).  
30 Mme ANQUET (Murielle).  
31 M. BRUN (Olivier).  
32 M. LE SOLLEU (Marc).  
33 M. GONTIER (Pascal).  
34 M. LAVAL (Olivier).  
35 M. JOS (Philippe).  
36 M. DUQUESNEL (Nicolas).  
37 Mme MINNE (Valérie).  
38 M. DUFOUR (Laurent).  
39 M. DASSONVILLE (Philippe).  
40 M. CHARLES (Olivier).  
41 Mme JEANCLOS (Céline), épouse GRASSEGGER.  
42 M. BOLUSSET (Jean-Michel).  
43 M. LLITJOS (Pierre-Marc).  
44 M. PICOT (David).  
45 Mme SOBRY (Muriel), épouse RICHARDOT.  
46 M. LEBON (Jean-François).  
47 M. MIRIGAY (Jean-François).  
48 M. LACRAMPE COULOUME (Christophe).  
49 M. KIEHL (Emmanuel).

*Liste complémentaire*

- 50 M. GOYHENEIX (Christian).  
51 Mme HISOPE (Marie-Astrid), épouse CEDE.  
52 M. DESMARIS (Christophe).  
53 Mme LAHAYE (Virginie).  
54 M. BOISTEAUX (Olivier).  
55 M. VICENTE (Patrick).  
56 Mme CIATTONI (Marie-Elisabeth), épouse CHAPELLE.  
57 M. CHOLLET (Thierry).  
58 M. DESJARS de KERANROUE (Emmanuel).  
59 M. SALMON (Antoine).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le préfet, directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 janvier 2012.

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,  
des collectivités territoriales et de l'immigration,*

CLAUDE GUÉANT

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant, à compter de la publication de celui-ci.